

SAUCATS

# Permis de construire déposé pour le projet Horizeo

Le projet de plus grand parc solaire de France a franchi une étape importante ce mois-ci. Ses détracteurs continuent de s'opposer à la destruction de la forêt de pins

**Jérôme Jamet**  
j.jamet@sudouest.fr

Une étape importante vient d'être franchie pour Horizeo. Mi-février, les industriels Engie et Neoen, porteurs du projet de parc photovoltaïque géant sur des parcelles forestières à Saucats, au sud de Bordeaux, ont déposé le permis construire à la préfecture de Gironde. Une information révélée par nos confrères du journal « Les Échos » que « Sud Ouest » a pu confirmer auprès des responsables d'Horizeo.

Il s'en est fallu de peu pour que le permis de construire puisse être déposé. À partir du 10 mars prochain, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables interdira d'aménager des centrales solaires sur des parcelles à déboiser de plus de 25 hectares.

Envisagé d'abord sur une emprise de 1 000 hectares appartenant au Groupement forestier du Murat, le projet a été revu à la baisse à la suite du long débat public organisé en 2021. Dé-

sormais réduit à 700 hectares, il n'en reste pas moins le plus grand parc solaire en projet et d'un seul tenant en France. L'objectif de puissance de 1 gigawatt-crête a aussi été revu. Il est désormais de 820 mégawatts-crête. Le projet, estimé aujourd'hui à 600 millions d'euros, ne bénéficie d'aucun financement public.

Lors du débat public, de nombreuses voix se sont élevées contre le défrichage de centaines d'hectares de forêt d'exploitation de pins. D'où la diminution de sa taille afin de préserver certains secteurs sensibles comme les zones humides. Les promoteurs d'Horizeo ont aussi renoncé à la construction d'une unité de production d'hydrogène ainsi qu'à l'intégration de batteries de stockage d'électricité.

## Opposition

« On continue la bataille contre le projet », souffle le président de la Sepanso Gironde Philippe Barbedienne. Comme la plupart des détracteurs d'Horizeo, l'association de protection de l'environnement es-



Olivier Rémy, directeur du projet Horizeo. À sa gauche, Mathieu Le Grelle, directeur du développement. ARCHIVES J. J.

time « regrettable de sacrifier des centaines d'hectares de forêt pour les remplacer par des panneaux photovoltaïques tant que l'on n'a pas équipé toutes les zones déjà artificialisées. Nous mettrons en œuvre tous les moyens juridiques pour faire annuler ce projet », prévient Philippe Barbedienne.